



**Version IFA 2025/05/10**

**IFSanté Chartres**

**7, rue Philippe DESPORTES**

**28000 CHARTRES**

**Tél : 02 37 30 30 86**

**DISPOSITIF DE FORMATION**

**D'AMBULANCIER(ES)**

**Promotion Septembre 2025**

**Directeur** : Christophe PETERS

**Coordinatrice pédagogique** : Lydie RIDET

**Coordinatrice de promotion** : Sabine HAQUIN

**Formateurs** : Laurent MARION  
Laurent MENEUT

M:\1 GESTION DOCUMENTAIRE\2 PROCESSUS OPERATIONNELS\2 DISPOSITIF DE FORMATION\DDF 2023-2024\DDF Ambu\DDF formation ambulanciers Septembre 2023.doc

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DEFINITION DU METIER</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>FINALITE DE LA FORMATION</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>PRINCIPES PEDAGOGIQUES</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION</b>	<b>5</b>
5.1	Cursus initial	5
5.2	Cursus avec dispenses de formation (cursus partiel)	5
		Erreur ! Signet non défini.:
<b>6</b>	<b>BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES</b>	<b>5</b>
6.1	Les blocs de compétences :	6
<b>7</b>	<b>ENSEIGNEMENT THEORIQUE</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>STAGES</b>	<b>10</b>
8.1	Répartition des stages	10
8.2	La préparation du stage	10
8.3	Exploitation de stage	10
8.4	Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage	10
8.5	L'apprentissage en stage	11
8.6	Suivi de l'apprentissage en stage	11
<b>9</b>	<b>SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE</b>	<b>11</b>
<b>10</b>	<b>ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	<b>12</b>
<b>11</b>	<b>REGULATION ET BILAN DE FORMATION</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME</b>	<b>14</b>
<b>13</b>	<b>ORGANISATION DE LA FORMATION</b>	<b>15</b>
13.1	Cursus initial	15
13.2	Cursus partiel	15
<b>14</b>	<b>- REFERENCE DES APPRENANTS A BESOIN BESOIN SPECIFIQUE (ABS)</b>	<b>13</b>
<b>15</b>	<b>LA SIMULATION EN SANTE</b>	<b>13</b>
<b>16</b>	<b>VIE ETUDIANTE</b>	<b>14</b>

## 1 CADRE REGLEMENTAIRE

- ✓ Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de la formation de l'auxiliaire ambulancier.
- ✓ Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux

## 2 DEFINITION DU METIER

*« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé) ».<sup>1</sup>*

## 3 FINALITE DE LA FORMATION

La formation vise à développer chez les élèves les compétences requises pour exercer les activités du métier d'ambulancier rencontrées au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

La formation repose sur un dispositif en alternance, cours / stages, centré sur un apprentissage professionnel qui correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

## 4 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Notre environnement professionnel est de plus en plus complexe et évolutif. Pour répondre à ce contexte et en lien avec le projet pédagogique, la formation à l'I.F.A. de Chartres a pour objectif de former des professionnels capables **d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation aux besoins des personnes** dans différents contextes.

---

<sup>1</sup> Annexe I du référentiel de formation

La formation théorique et pratique s'articule autour trois principes d'apprentissage :

- « **Un apprentissage progressif** » : le découpage des modules en blocs de compétences favorise une intégration, au fur et à mesure, des connaissances liées aux activités du métier d'ambulancier,
- « **Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation** » : l'alternance cours/ stage ainsi que l'analyse des pratiques professionnelles et autres activités pédagogiques innovantes comme la simulation, visent à responsabiliser le futur professionnel,
- « **Un suivi pédagogique individualisé** » : Un accompagnement individualisé de trois heures, permet à l'élève de mesurer sa propre progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des moyens et des ressources qui le guident dans son apprentissage et son parcours de professionnalisation.

Le parcours de formation, tient compte de la progression pédagogique de l'élève dans sa manière de construire ses compétences.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'ambulancier. Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de prise en charge, et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Les intentions de l'équipe pédagogiques visent à :

- Favoriser la progression de l'apprenant,
- Accompagner l'élève dans la construction de son projet et de son identité professionnelle,
- Favoriser l'inter professionnalité,
- Privilégier l'autoévaluation dans l'analyse des pratiques

Au terme de la formation, l'Ambulancier Diplômé d'Etat doit être capable dans le cadre d'une démarche qualité de :

- prendre en soin le patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
- apprécier l'état clinique du patient et mettre en œuvre des soins adaptés à son état notamment ceux relevant de l'urgence;
- assurer le transport sanitaire du patient dans le respect des règles de sécurité
- entretenir les matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention; t
- travailler en équipe et traiter des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et à la gestion des risques

- établir une communication adaptée au patient et à son entourage
- appliquer les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession

## **5 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION**

### **5.1 Coursus initial**

L'ensemble de la formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en IFA et en stage, réparties comme suit :

- 16 semaines en institut, soit 556 heures
- 7 semaines en stages, soit 245 heures

Durant la formation les élèves bénéficient d'une semaine de congés.

### **5.2 Coursus avec dispenses de formation (coursus partiel) :**

Cf annexe 1 du DDF et Annexe X de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif aux « Equivalences de compétences et allègements de formations ».

## **6 BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES**

La formation comprend 5 blocs de compétences qui correspondent à l'acquisition des 11 compétences professionnelles.

Les modules des 5 blocs de compétences sont enseignés à l'institut, et les unités de compétences sont mobilisées en stage, dans le milieu professionnel.

## 6.1 Les bocs de compétences<sup>2</sup> :

Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

<sup>2</sup> Annexe II Référentiel de compétences de l'arrêté du 11 avril 2022

Chaque bloc de compétences se décompose en modules d'enseignements.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures
<b>Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</b>	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	<b>Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage</b>	70
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	<b>Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements</b>	70
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	<b>Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement</b>	35
<b>Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	<b>Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient</b>	105
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	<b>Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>	105
<b>Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</b>	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	<b>Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</b>	7
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation	<b>Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de</b>	21
	et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	<b>circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient</b>	
<b>Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention</b>	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	<b>Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés</b>	35
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
<b>Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques</b>	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	<b>Module 9. Traitement des informations</b>	35
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	<b>Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	70
		<b>Suivi pédagogique</b>	3

Total des heures de la formation : **556 heures** : 16 semaines.

## 7 ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Les 11 modules des 5 blocs de compétences sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur).**

L'enseignement en Institut de formation ainsi qu'en stage clinique est organisé sur la base de **35 heures par semaine.**

L'élève en cursus partiel suit les enseignements pour lesquels il ne bénéficie pas de dispense.

Chaque bloc de compétences fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- épreuves écrites,
- épreuves orales,
- épreuves pratiques simulées.

Les modalités d'organisation de ces épreuves sont validées par l'ICOGI<sup>3</sup>.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des blocs de compétences, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation doit se présenter à une session de rattrapage.

En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de rattrapage de 35 heures minimum.

Lorsque l'élève n'a pas validé un ou plusieurs blocs de compétences à l'issue de la session de rattrapage, il est autorisé à se réinscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des blocs de compétences non validés et, dans le cas de compétences non validées en stage, pour réaliser un stage de 70 heures minimum.

---

<sup>3</sup> ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales des instituts

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire



**FORMATION DES AMBULANCIERS PROMOTION SEPTEMBRE 2024**  
**DATES DES EVALUATIONS**

BLOCS	Intitulés	Orientation Sujet	Individuel ou Groupe	Dates	Modalités
1	Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	20/10/2025 + Stage	Pratique simulée
2	Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Attestation AFGSU 2 Evaluation comportant une pratique simulée permettant la validation de la formation GSU 2 <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel et groupe	Période AFGSU + 26/11/2025 + Stage	Période AFGSU + Pratique simulée + Stage
3	Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	<i>Evaluation des compétences en stage en entreprise</i>	Individuel	Stage	En stage en entreprise
4	Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	Etude de situation identifiée en stage ou étude de situation pouvant comporter une pratique simulée <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	26/01/2026 + Stage	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
5	Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	09/02/2026 + Stage	Pratique simulée

\* Sous réserve de modifications

## 8 STAGES

### 8.1 Répartition des stages

Trois types de stages permettant la validation des compétences pour une période de 245 heures :

- parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU –SMUR) : 70 heures ;
- entreprise de transport sanitaire 70 heures ; durant la durée du stage en entreprise de transport sanitaire, l'apprenant est toujours supervisé par un ambulancier diplômé d'Etat ;
- structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

	Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire	Total
Répartition des stages	105			70	70	245

Le parcours de stage proposé est organisé par l'IFA en collaboration avec les structures d'accueil.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'IFA.

### 8.2 La préparation du stage

Une préparation de stage est organisée avant chaque départ en stage. Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique.

Les formateurs accompagnent les élèves dans l'élaboration des objectifs en lien avec l'acquisition des compétences.

La notion de « parcours de professionnalisation » est abordée.

### 8.3 Exploitation de stage

L'exploitation de stage se fait en institut, quel que soit le cursus suivi. Elle s'effectue à partir de situations professionnelles vécues et présentées par les élèves.

*« Cette activité pédagogique permet à chacun de verbaliser le vécu en stage, de mettre à distance les émotions et de faire les liens avec les apprentissages ».*

### 8.4 Evaluations des stages cliniques

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences ;

- Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation (colonnes allant de 0 = non acquis à 3 = maîtrisé). Les responsables de l'encadrement mettent une croix dans la colonne appropriée.
- Au terme des 3 stages, un bilan des acquisitions de l'élève est réalisé en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles ;
- Chaque élève doit solliciter le tuteur de stage et le maître de stage, dès le premier jour afin de programmer le bilan final ;
- Les maîtres et les tuteurs de stage évaluent le niveau d'acquisition de chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation **en présence de l'élève** ;
- L'élève est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée.

### **8.5 L'apprentissage en stage**

Les stages sont des temps d'apprentissage privilégiés de la pratique professionnelle.

Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice professionnel de la fonction.

Au cours de la formation, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

### **8.6 Suivi de l'apprentissage en stage**

L'élève dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être effectivement acteur en ciblant ses objectifs d'apprentissage, quel que soit le cursus suivi.

L'élève est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et aux formateurs, à tout moment de la formation.

Celui-ci est utilisé à l'IFA et en stage :

- À l'I.F.A. lors du suivi pédagogique,
- En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

## **9 SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE**

Le suivi pédagogique est mentionné dans les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation et compte un minimum de 3 heures de face à face pédagogique comme suit :

*« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève les ressources et les moyens qui le guident dans son apprentissage ».*

Pendant ce temps, le formateur accompagne l'élève dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle.

Quel que soit le cursus suivi, l'élève ambulancier :

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences,
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités,
- S'appuie sur les suivis collectifs et les analyses de pratique pour partager et / ou améliorer ses connaissances et construire ses compétences

Trois heures de suivi sont programmées pendant la formation.

Des suivis pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'élève ou du formateur, en fonction des besoins pédagogiques de l'élève.

## **10 ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche réflexive basée sur la pratique professionnelle. Elle permet de réfléchir, de questionner méthodiquement sa pratique professionnelle. Elle permet de mettre en mot et de comprendre le sens de l'action réalisée en faisant des liens avec les savoirs, savoir-faire, savoir-être.

L'objectif de l'équipe pédagogique, est, à partir de situations vécues en stage par les élèves de :

- Mobiliser les connaissances acquises en IFA ou en stage,
- Utiliser les ressources du groupe,
- Professionnaliser les situations rencontrées,
- Favoriser la construction des compétences, de l'identité et de la posture professionnelles,
- Préparer les EA à devenir des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, travaillant en collaboration avec les différents professionnels.

## **11 REGULATION ET BILAN DE FORMATION**

En lien avec la démarche qualité proposée à l'IFSanté Chartres, des temps de régulation sont programmés. Les régulations sont des temps d'échanges entre les élèves ambulanciers et les formateurs.

Elles ont pour objectifs de :

- Instaurer une dynamique de groupe,
- Favoriser les échanges bienveillants, tant sur l'organisation de la formation, que sur la gestion de problématiques rencontrées,
- Développer l'esprit critique constructif.

En fin de formation, un bilan de formation est réalisé.

## 12 - REFERENCE DES APPRENANTS A BESOIN BESOIN SPECIFIQUE (ABS)

Deux formateurs « référents ABS » :

- Amandine AUBRY [aaubry@ch-chartres.fr](mailto:aaubry@ch-chartres.fr)
- Marion PEPINEAU [mpepineau@ch-chartres.fr](mailto:mpepineau@ch-chartres.fr)

facilitent et favorisent l'accès à la formation des personnes en situation de handicap : un droit reconnu et valorisé à l'institut de Chartres.

Au sein de l'institut les référents ABS accompagnent les apprenants en situation de handicap tout au long de la formation. Les référents ABS travaillent en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation (équipe administrative et pédagogique, tuteurs de stage) ainsi qu'avec les apprenants « ambassadeurs handicap ». Les ambassadeurs handicap sont des apprenants volontaires au sein de chaque promotion qui participent au sein de l'IFSanté Chartres à la mise en œuvre de la politique inclusive en matière de handicap.

## 13 LA SIMULATION EN SANTE

La simulation en santé s'inscrit dans une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. L'IFSanté Chartres a développé un programme de simulation en santé en respectant les règles de bonnes pratiques préconisées par l'HAS qui définit la simulation en santé par « *l'utilisation de matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe professionnelle* ». La simulation repose sur un principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »

La simulation en santé permet l'immersion des apprenants dans des situations de travail au plus proche de la réalité. Les séquences de simulation permettent aux apprenants de résoudre des

problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels; de travailler à la fois sur les aspects relationnels et sur les aspects techniques liés à la pratique de soins.

Les apprenants participent à un atelier de simulation sur la durée de la formation selon les objectifs fixés par l'équipe pédagogique. Ces simulations permettent de mobiliser les connaissances acquises grâce aux modules constituant les 5 blocs de compétences. Elles permettent également développement de l'interprofessionnalité)

Selon l'organisation, elles sont organisées avec d'autres formations.

L'équipe pédagogique participe au développement de serious games avec le concours des ingénieurs TICE.

#### **14 VIE ETUDIANTE**

Le développement et la promotion de la qualité de vie des apprenants constituent des objectifs du projet qualité de l'IFSanté Chartres.

Le bien-être en formation est associé au bien-être psychologique. Ainsi, afin d'assurer un soutien psychologique auprès des apprenants, une permanence d'une psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie est proposée une fois par mois, sur rendez-vous, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'entretien d'une durée de 45 minutes se déroule au sein de l'IFSanté Chartres.

De plus, une journée « bien-être » est organisée au sein de l'institut pour chaque promotion et propose aux apprenants différents ateliers (atelier chocolat, bar à tisanes, luminothérapie, sophrologie, massage, calligraphie, danse...). Pour les élèves ambulanciers, cette journée se déroulera le 9 janvier 2026, avec les élèves aide-soignants et les étudiants en soins infirmiers L1..

#### **15 MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME**

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier, les élèves titulaires de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) Niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification

## 16 ORGANISATION DE LA FORMATION

### 16.1 Coursus initial

<i>DATES</i>	<i>DUREE</i>		<i>DEROULEMENT DES BLOCS / MODULES</i>
Semaines 36 à 38 Du 01/09 au 19/09/2025	3 semaines	COURS	BLOC 1 Modules 1 et 2
Semaine 39 et 40 Du 22/09 au 03/10/2025	2 semaines	STAGE	
Semaines 41 à 42 Du 06/10 au 25/10/2025	2 semaines	COURS	BLOC Modules 2 et 3 (Suite)
Semaine 43 à 48 Du 28/10 au 30/11/2025	6 semaines	COURS	BLOC 2 Modules 4 et 5
Semaines 49 à 50 Du 01/12 au 12/12/2025	2 semaines	STAGE	
Semaines 51 Du 15/12 au 19/12/2025	1 semaine	COURS	Bloc 3 Modules 6 et 7
Semaine 52 Du 22/12 au 26/12/2025	1 semaine	VACANCES	
Semaine 1 Du 29/12/2025 au 02/01/2026	1 semaine	STAGE	
Semaine 2 Du 05/01 au 09/01/2026	1 semaine	COURS	BLOC 4 Module 8
Semaines 3 et 4 Du 06/01 au 08/01/2026	2 semaines	STAGE	
Semaines 5 à 7 Du 26/01 au 13/02/2025	3 semaines	COURS	BLOC 5 Modules 9 et 10
<b>TOTAL</b>	<b>16 semaines de cours + 7 semaines de stage + 1 semaine de vacances</b>		

### 16.2 Coursus partiel

Cf Annexe n°1 du DDF

## ANNEXES

**Annexe 1**: Equivalence / cursus partiel

**Annexe 2** : Alternance Cours - Stages

**ANNEXE 1**

DE Ambulancier	DE Ambulancier Formation complète	DE Aide Soignant – DE AS (Ancien référentiel niveau 3)	DE Auxiliaire de Puériculture DE AP (Ancien référentiel niveau 3)	Titre professionnel Assistant de vie aux familles - ADVF (niveau 3)	Titre professionnel Agent de service médico-social - ASMS (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2021 (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2016 Spécialités (niveau 3)	Titre professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (niveau 3)	CQP Assistant médical
Suivi pédagogique	3	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>BLOC 1</b>	<b>175</b>	56	56	70	140	56	91	175	105
<b>BLOC 2</b>	<b>210</b>	84	112	210	<b>210</b>	<b>196</b>	<b>210</b>	210	210
<b>BLOC 3</b>	<b>28</b>	28	28	28	28	28	28	7	28
<b>BLOC 4</b>	<b>35</b>	21	21	35	21	<b>21</b>	<b>35</b>	35	21
<b>BLOC 5</b>	<b>105</b>	49	49	77	63		49	105	63
<b>Stages</b>	<b>245</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	245	245

Calendrier Scolaire 2025--2026				ZONE-A		ZONE-B		ZONE-C			
www.calendrier-imprimer.fr				Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers		Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg		Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles			
sept.-2025	oct.-2025	nov.-2025	déc.-2025	janv.-2026	févr.-2026	mars-2026	avr.-2026	mai-2026	juin-2026	juil.-2026	août-2026
1 <sup>e</sup> L	1 <sup>e</sup> M	1 <sup>e</sup> S	1 <sup>e</sup> L	1 <sup>e</sup> J	1 <sup>e</sup> D	1 <sup>e</sup> D	1 <sup>e</sup> M	1 <sup>e</sup> V	1 <sup>e</sup> L	1 <sup>e</sup> M	1 <sup>e</sup> S
2 <sup>e</sup> M	2 <sup>e</sup> J	2 <sup>e</sup> D	2 <sup>e</sup> M	2 <sup>e</sup> V	2 <sup>e</sup> L	2 <sup>e</sup> L	2 <sup>e</sup> J	2 <sup>e</sup> S	2 <sup>e</sup> M	2 <sup>e</sup> J	2 <sup>e</sup> D
3 <sup>e</sup> M	3 <sup>e</sup> V	3 <sup>e</sup> L	3 <sup>e</sup> M	3 <sup>e</sup> S	3 <sup>e</sup> M	3 <sup>e</sup> M	3 <sup>e</sup> V	3 <sup>e</sup> D	3 <sup>e</sup> M	3 <sup>e</sup> V	3 <sup>e</sup> L
4 <sup>e</sup> J	4 <sup>e</sup> S	4 <sup>e</sup> M	4 <sup>e</sup> J	4 <sup>e</sup> D	4 <sup>e</sup> M	4 <sup>e</sup> M	4 <sup>e</sup> S	4 <sup>e</sup> L	4 <sup>e</sup> J	4 <sup>e</sup> S	4 <sup>e</sup> M
5 <sup>e</sup> V	5 <sup>e</sup> D	5 <sup>e</sup> M	5 <sup>e</sup> V	5 <sup>e</sup> L	5 <sup>e</sup> J	5 <sup>e</sup> J	5 <sup>e</sup> D	5 <sup>e</sup> M	5 <sup>e</sup> V	5 <sup>e</sup> D	5 <sup>e</sup> M
6 <sup>e</sup> S	6 <sup>e</sup> L	6 <sup>e</sup> J	6 <sup>e</sup> S	6 <sup>e</sup> M	6 <sup>e</sup> V	6 <sup>e</sup> V	6 <sup>e</sup> L	6 <sup>e</sup> M	6 <sup>e</sup> S	6 <sup>e</sup> L	6 <sup>e</sup> J
7 <sup>e</sup> D	7 <sup>e</sup> M	7 <sup>e</sup> V	7 <sup>e</sup> D	7 <sup>e</sup> M	7 <sup>e</sup> S	7 <sup>e</sup> S	7 <sup>e</sup> M	7 <sup>e</sup> J	7 <sup>e</sup> D	7 <sup>e</sup> M	7 <sup>e</sup> V
8 <sup>e</sup> L	8 <sup>e</sup> M	8 <sup>e</sup> S	8 <sup>e</sup> L	8 <sup>e</sup> J	8 <sup>e</sup> D	8 <sup>e</sup> D	8 <sup>e</sup> M	8 <sup>e</sup> V	8 <sup>e</sup> L	8 <sup>e</sup> M	8 <sup>e</sup> S
9 <sup>e</sup> M	9 <sup>e</sup> J	9 <sup>e</sup> D	9 <sup>e</sup> M	9 <sup>e</sup> V	9 <sup>e</sup> L	9 <sup>e</sup> L	9 <sup>e</sup> J	9 <sup>e</sup> S	9 <sup>e</sup> M	9 <sup>e</sup> J	9 <sup>e</sup> D
10 <sup>e</sup> M	10 <sup>e</sup> V	10 <sup>e</sup> L	10 <sup>e</sup> M	10 <sup>e</sup> S	10 <sup>e</sup> M	10 <sup>e</sup> M	10 <sup>e</sup> V	10 <sup>e</sup> D	10 <sup>e</sup> M	10 <sup>e</sup> V	10 <sup>e</sup> L
11 <sup>e</sup> J	11 <sup>e</sup> S	11 <sup>e</sup> M	11 <sup>e</sup> J	11 <sup>e</sup> D	11 <sup>e</sup> M	11 <sup>e</sup> M	11 <sup>e</sup> S	11 <sup>e</sup> L	11 <sup>e</sup> J	11 <sup>e</sup> S	11 <sup>e</sup> M
12 <sup>e</sup> V	12 <sup>e</sup> D	12 <sup>e</sup> M	12 <sup>e</sup> V	12 <sup>e</sup> L	12 <sup>e</sup> J	12 <sup>e</sup> J	12 <sup>e</sup> D	12 <sup>e</sup> M	12 <sup>e</sup> V	12 <sup>e</sup> D	12 <sup>e</sup> M
13 <sup>e</sup> S	13 <sup>e</sup> L	13 <sup>e</sup> J	13 <sup>e</sup> S	13 <sup>e</sup> M	13 <sup>e</sup> V	13 <sup>e</sup> V	13 <sup>e</sup> L	13 <sup>e</sup> M	13 <sup>e</sup> S	13 <sup>e</sup> L	13 <sup>e</sup> J
14 <sup>e</sup> D	14 <sup>e</sup> M	14 <sup>e</sup> V	14 <sup>e</sup> D	14 <sup>e</sup> M	14 <sup>e</sup> S	14 <sup>e</sup> S	14 <sup>e</sup> M	14 <sup>e</sup> J	14 <sup>e</sup> D	14 <sup>e</sup> M	14 <sup>e</sup> V
15 <sup>e</sup> L	15 <sup>e</sup> M	15 <sup>e</sup> S	15 <sup>e</sup> L	15 <sup>e</sup> J	15 <sup>e</sup> D	15 <sup>e</sup> D	15 <sup>e</sup> M	15 <sup>e</sup> V	15 <sup>e</sup> L	15 <sup>e</sup> M	15 <sup>e</sup> S
16 <sup>e</sup> M	16 <sup>e</sup> J	16 <sup>e</sup> D	16 <sup>e</sup> M	16 <sup>e</sup> V	16 <sup>e</sup> L	16 <sup>e</sup> L	16 <sup>e</sup> J	16 <sup>e</sup> S	16 <sup>e</sup> M	16 <sup>e</sup> J	16 <sup>e</sup> D
17 <sup>e</sup> M	17 <sup>e</sup> V	17 <sup>e</sup> L	17 <sup>e</sup> M	17 <sup>e</sup> S	17 <sup>e</sup> M	17 <sup>e</sup> M	17 <sup>e</sup> V	17 <sup>e</sup> D	17 <sup>e</sup> M	17 <sup>e</sup> V	17 <sup>e</sup> L
18 <sup>e</sup> J	18 <sup>e</sup> S	18 <sup>e</sup> M	18 <sup>e</sup> J	18 <sup>e</sup> D	18 <sup>e</sup> M	18 <sup>e</sup> M	18 <sup>e</sup> S	18 <sup>e</sup> L	18 <sup>e</sup> J	18 <sup>e</sup> S	18 <sup>e</sup> M
19 <sup>e</sup> V	19 <sup>e</sup> D	19 <sup>e</sup> M	19 <sup>e</sup> V	19 <sup>e</sup> L	19 <sup>e</sup> J	19 <sup>e</sup> J	19 <sup>e</sup> D	19 <sup>e</sup> M	19 <sup>e</sup> V	19 <sup>e</sup> D	19 <sup>e</sup> M
20 <sup>e</sup> S	20 <sup>e</sup> L	20 <sup>e</sup> J	20 <sup>e</sup> S	20 <sup>e</sup> M	20 <sup>e</sup> V	20 <sup>e</sup> V	20 <sup>e</sup> L	20 <sup>e</sup> M	20 <sup>e</sup> S	20 <sup>e</sup> L	20 <sup>e</sup> J
21 <sup>e</sup> D	21 <sup>e</sup> M	21 <sup>e</sup> V	21 <sup>e</sup> D	21 <sup>e</sup> M	21 <sup>e</sup> S	21 <sup>e</sup> S	21 <sup>e</sup> M	21 <sup>e</sup> J	21 <sup>e</sup> D	21 <sup>e</sup> M	21 <sup>e</sup> V
22 <sup>e</sup> L	22 <sup>e</sup> M	22 <sup>e</sup> S	22 <sup>e</sup> L	22 <sup>e</sup> J	22 <sup>e</sup> D	22 <sup>e</sup> D	22 <sup>e</sup> M	22 <sup>e</sup> V	22 <sup>e</sup> L	22 <sup>e</sup> M	22 <sup>e</sup> S
23 <sup>e</sup> M	23 <sup>e</sup> J	23 <sup>e</sup> D	23 <sup>e</sup> M	23 <sup>e</sup> V	23 <sup>e</sup> L	23 <sup>e</sup> L	23 <sup>e</sup> J	23 <sup>e</sup> S	23 <sup>e</sup> M	23 <sup>e</sup> J	23 <sup>e</sup> D
24 <sup>e</sup> M	24 <sup>e</sup> V	24 <sup>e</sup> L	24 <sup>e</sup> M	24 <sup>e</sup> S	24 <sup>e</sup> M	24 <sup>e</sup> M	24 <sup>e</sup> V	24 <sup>e</sup> D	24 <sup>e</sup> M	24 <sup>e</sup> V	24 <sup>e</sup> L
25 <sup>e</sup> J	25 <sup>e</sup> S	25 <sup>e</sup> M	25 <sup>e</sup> J	25 <sup>e</sup> D	25 <sup>e</sup> M	25 <sup>e</sup> M	25 <sup>e</sup> S	25 <sup>e</sup> L	25 <sup>e</sup> J	25 <sup>e</sup> S	25 <sup>e</sup> M
26 <sup>e</sup> V	26 <sup>e</sup> D	26 <sup>e</sup> M	26 <sup>e</sup> V	26 <sup>e</sup> L	26 <sup>e</sup> J	26 <sup>e</sup> J	26 <sup>e</sup> D	26 <sup>e</sup> M	26 <sup>e</sup> V	26 <sup>e</sup> D	26 <sup>e</sup> M
27 <sup>e</sup> S	27 <sup>e</sup> L	27 <sup>e</sup> J	27 <sup>e</sup> S	27 <sup>e</sup> M	27 <sup>e</sup> V	27 <sup>e</sup> V	27 <sup>e</sup> L	27 <sup>e</sup> M	27 <sup>e</sup> S	27 <sup>e</sup> L	27 <sup>e</sup> J
28 <sup>e</sup> D	28 <sup>e</sup> M	28 <sup>e</sup> V	28 <sup>e</sup> D	28 <sup>e</sup> M	28 <sup>e</sup> S	28 <sup>e</sup> S	28 <sup>e</sup> M	28 <sup>e</sup> J	28 <sup>e</sup> D	28 <sup>e</sup> M	28 <sup>e</sup> V
29 <sup>e</sup> L	29 <sup>e</sup> M	29 <sup>e</sup> S	29 <sup>e</sup> L	29 <sup>e</sup> J	29 <sup>e</sup> D	29 <sup>e</sup> D	29 <sup>e</sup> M	29 <sup>e</sup> V	29 <sup>e</sup> L	29 <sup>e</sup> M	29 <sup>e</sup> S
30 <sup>e</sup> M	30 <sup>e</sup> J	30 <sup>e</sup> D	30 <sup>e</sup> M	30 <sup>e</sup> V	30 <sup>e</sup> L	30 <sup>e</sup> L	30 <sup>e</sup> J	30 <sup>e</sup> S	30 <sup>e</sup> M	30 <sup>e</sup> J	30 <sup>e</sup> D
31 <sup>e</sup> V	31 <sup>e</sup> M	31 <sup>e</sup> S	31 <sup>e</sup> L	31 <sup>e</sup> J	31 <sup>e</sup> D	31 <sup>e</sup> D	31 <sup>e</sup> M	31 <sup>e</sup> J	31 <sup>e</sup> V	31 <sup>e</sup> M	31 <sup>e</sup> L

COURS      STAGE      VACANCES